



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/140**

**OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION DE RÉPARTITION  
DES CHARGES 2023/2025 – SITE DE BÉTHANIE**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 29**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 23 juin 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023**

**Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU**

**Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

*Séance en présentiel exclusivement*

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/140**

## **OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE RÉPARTITION DES CHARGES 2023/2025 – SITE DE BÉTHANIE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L2122-22 et suivants,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** les décisions n°2014-41 du 16 octobre 2013, n°2016-65 du 17 octobre 2016 et n°2019-94 du 28 octobre 2019 relatives aux précédentes conventions de répartition des charges,

**Vu** la délégation du Conseil communautaire accordée au Président de la Communauté de Communes de Montesquieu par délibération n°2021/87 du 8 juillet 2021,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Solidarités et Petite Enfance de la CCM du 7 novembre 2022,

**Vu** l'accord de l'association « Abbé Jean Vincent »,

**Vu** le budget primitif de la CCM pour l'année 2023,

**Considérant** le projet de convention annexé,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### **EXPOSE**

Compte tenu de l'intérêt d'unifier la gestion des équipements (entretiens obligatoires) et le règlement des charges liées aux fluides (électricité, gaz, eau froide et eau chaude) sur le site de Béthanie (997 route de Béthanie – 33 650 Saint Morillon), la CCM a formalisé, depuis 2013, une convention de répartition des charges avec l'association « Abbé Jean Vincent ».

Le site de Béthanie réunit en effet une Maison Relais de 25 logements collectifs locatifs gérée par l'association « Abbé Jean Vincent » et deux logements temporaires de la CCM, mis à disposition des habitants. Ces infrastructures bénéficient d'un système d'alimentation des fluides unique aux deux entités.

La convention conclue positionne l'association « Abbé Jean Vincent » en gestionnaire unique de ces questions et précise les modalités de refacturation des dépenses acquittées par l'association pour les surfaces correspondant aux logements d'urgence de la CCM. Des coefficients de répartition sont établis en fonction des surfaces des logements ; 87,70 % pour la Maison Relais Béthanie et 12,30 % pour les logements temporaires de la CCM.

L'engagement financier prévisionnel de la CCM est estimé à hauteur de 4700 € (quatre mille sept cent euros) par an, qui pourra être réajusté en fonction des coûts réels.

Cette convention est arrivée à échéance fin 2022, il est donc proposé de la reconduire pour une période de 3 ans.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Renouvelle la convention de répartition des charges établie avec l'association « Abbé Jean Vincent » dans des termes identiques pour une nouvelle durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'association Abbé Jean Vincent et tous documents s'y référant (y compris les éventuels avenants),
- Inscrit aux prochains budgets les crédits nécessaires.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230629-2023\_140-DE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/140

**OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE RÉPARTITION  
DES CHARGES 2023/2025 – SITE DE BÉTHANIE**

---

Fait à Martillac, le 29 juin 2023

**Marie-Louise PRÉVOTEAU**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

